



Projet de déchèterie d'Entrammes Pré-diagnostic

SOMMAIRE :

| | |
|--------------------------------|----|
| I- Présentation générale | 2 |
| II- Milieu physique | 4 |
| III- Milieu naturel | 7 |
| IV- Milieu humain | 11 |
| V- Paysage et patrimoine..... | 13 |
| VI- Synthèse des enjeux..... | 16 |

I- Présentation générale

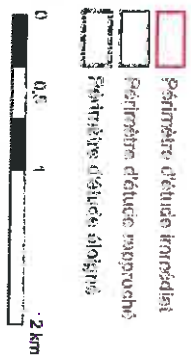
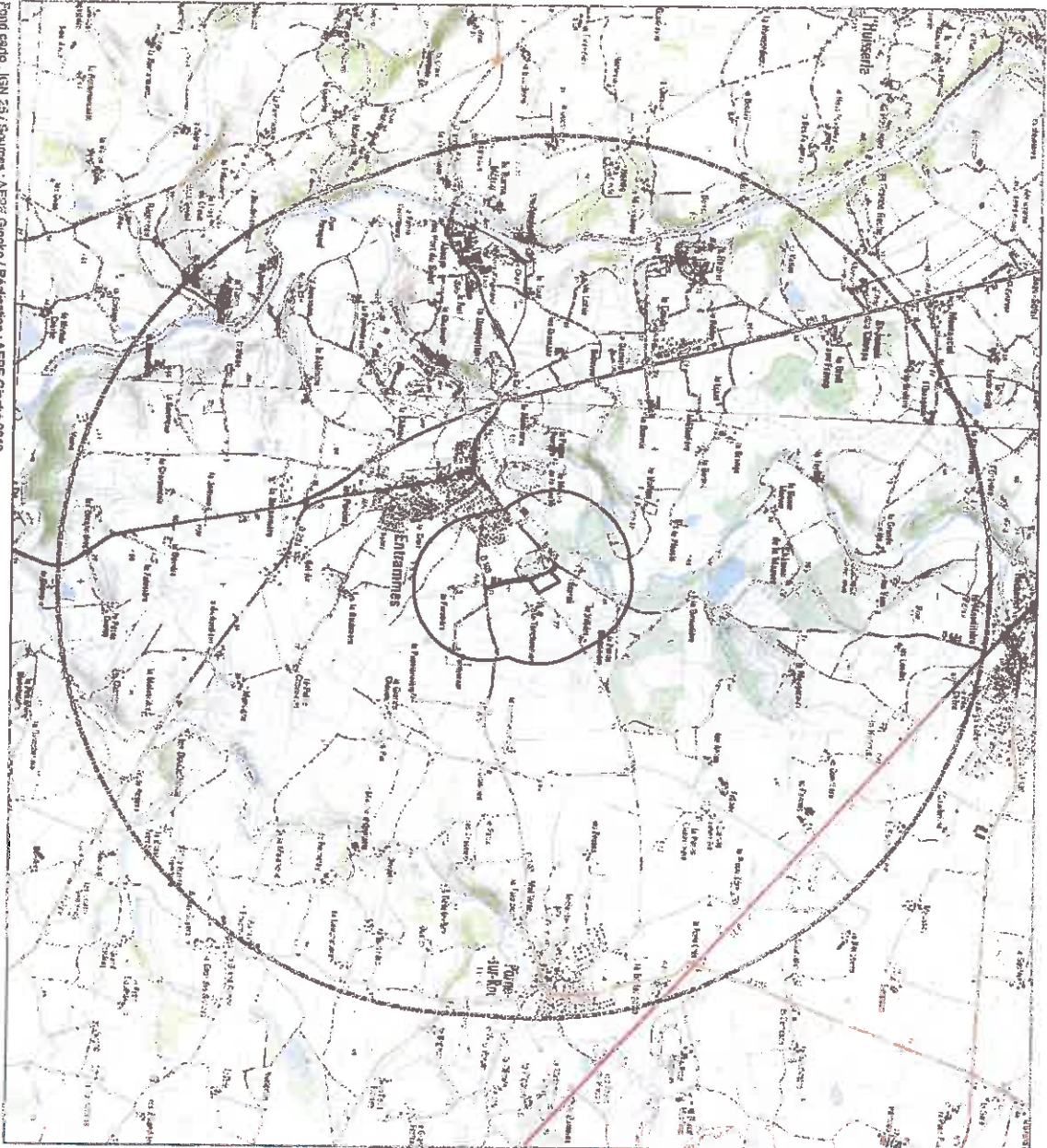
L'opération consiste en l'aménagement d'une déchèterie intercommunale au nord-est de la commune d'Entrammes (53) à proximité des lieux dits de la Tanchonnière et de l'Ecorcé. Cet aménagement sera accompagné de l'aménagement de la route existante reliant la RD565 à la future déchèterie et de la création d'une nouvelle voie de 350 m de long entre la RD103 et la future déchèterie.

Ce document constitue un pré-diagnostic permettant d'identifier en amont les principaux enjeux environnementaux du site au regard de l'aménagement projeté, des données bibliographiques disponibles et d'un passage de terrain effectué le 3 avril 2013. Ces enjeux ont été évalués à plusieurs échelles : périmètre immédiat, périmètre rapproché (500 m) et périmètre éloigné (3 km).





Point carte : IGN 257 Sources : AEPF Ginko / Réalisation : AEPF Ginko 2013





II- Milieu physique

II.1 Sol et relief

L'aménagement de la déchèterie et de la voie d'accès venant de la RD103 est projeté sur des parcelles actuellement vouées à l'agriculture. Le sol est constitué pour partie de formations volcaniques (rhyolites et tufs acides ; rhyolites massives, tufs fins à cristaux et tufs à lapillis cristallins) et d'alluvions anciennes (sables et graviers des plateaux, d'âge pliocène présumé, souvent empâtés d'argile ocre à rouge, recouvrant localement des sables fins à grossiers).

L'altitude du site est de l'ordre de 65 à 70 m NGF. L'emprise du projet est localisée en partie haute du versant sud de la vallée de la Jouanne. La pente est relativement marquée et d'orientation sud-ouest/nord-est. L'aménagement du terrain induira des mouvements de terre locaux.



Photo 1 : pente orientée vers un vallon à l'est au droit de l'emprise du projet de déchèterie

II.2 Hydrologie

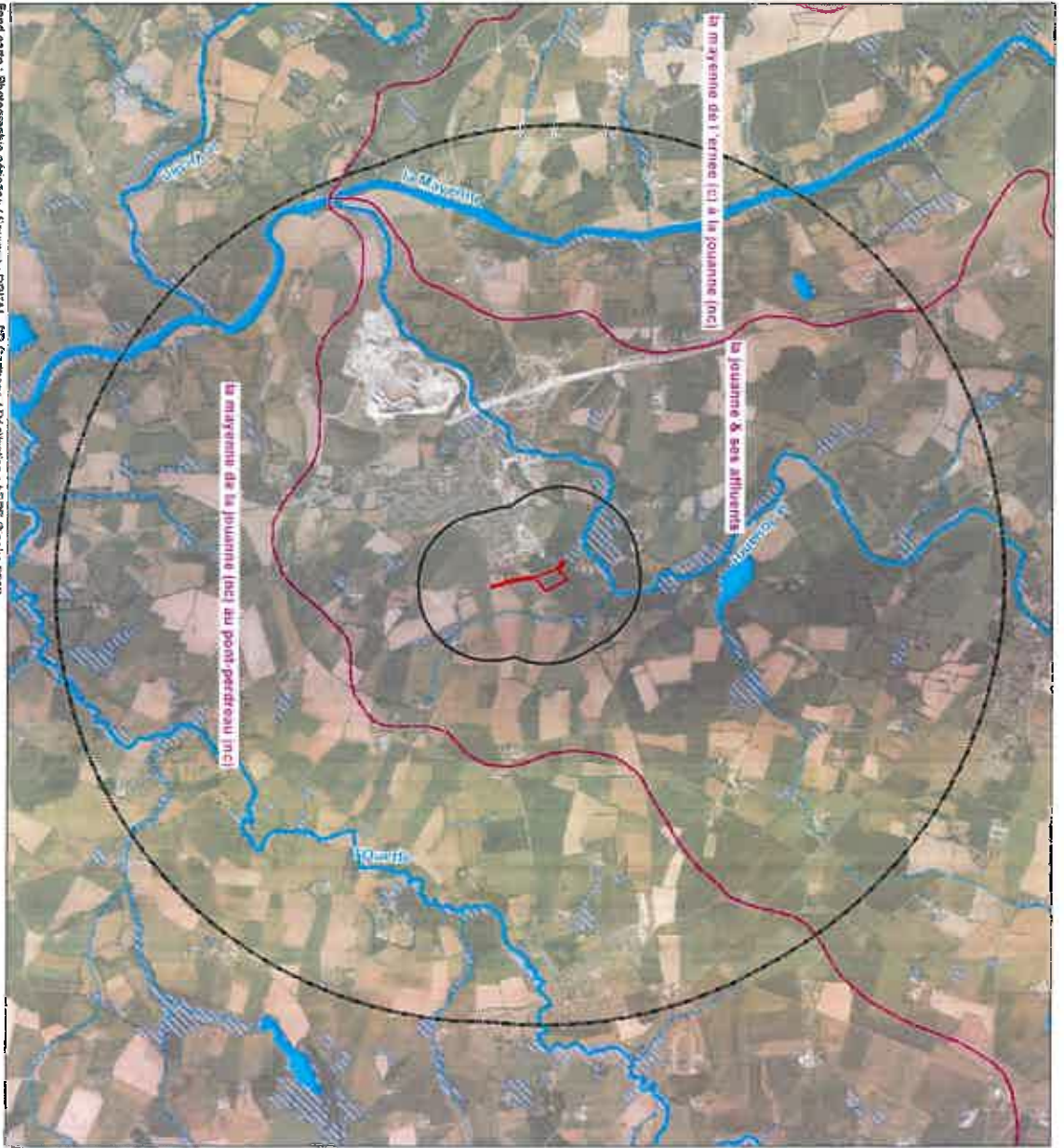
Le projet est localisé à 2,2 km à l'est de la Mayenne. Il s'inscrit dans le bassin versant de la Jouanne qui s'écoule à 200 m plus au nord. A l'échelle du périmètre d'étude immédiat, le projet est localisé entre deux petits vallons s'écoulant en direction de la vallée de la Jouanne. Le vallon ouest a été exploité sous forme de carrière. Le vallon situé à l'est présente un cours d'eau temporaire bordé d'une ripisylve dense et ses abords font l'objet d'une exploitation agricole. Du fait de la pente, les écoulements issus de l'emprise du projet seront drainés par ce cours d'eau ou s'écouleront dans le fossé bordant la RD565 plus au nord.



Photo 2 : la Jouanne (à gauche) et l'écoulement temporaire du vallon à l'est du site (à droite)

La pré-localisation de zones humides effectuées sur le département de la Mayenne (source DREAL) n'indique pas de zones humides sur le périmètre d'étude immédiat. Les zones humides les plus proches sont liées aux vallons situés de part et d'autre du site. Ce constat est confirmé par le recensement des zones humides dans le cadre du plan local d'urbanisme d'Entrammes qui localise ces milieux dans la vallée de la Jouanne.

Le site ne présente pas d'enjeux importants sur le milieu physique. Le projet induira des mouvements de terrain locaux et une imperméabilisation de l'emprise de la déchèterie et de la route créée. Bien que faibles, il conviendra de prendre en compte les effets indirects liés aux écoulements d'eau issus de l'emprise de la déchèterie (risque de pollution, maintien de l'alimentation en eau du vallon est).



Fond carto : Photographie aérienne / Sources : DREAN, BD Carthage / Réalisation : A.E.P.E. Graphic arts



- Périmètre d'étude immédiat
- Périmètre d'étude rapproché
- Périmètre d'étude éloigné
- Limite de bassin versant
- Hydrographie surfacique
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Préimplantation des zones humides



III- Milieu naturel

III.1 Zones d'inventaire et de protection

Aucun zonage de protection ou de gestion du patrimoine naturel (réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, sites Natura 2000) n'est recensé à l'échelle du périmètre d'étude élargi (3 km).

Deux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sont localisées en limite sud-ouest de ce périmètre :

La ZNIEFF de type 1 « coteaux boisés au sud de l'écluse de Persignan à hauteur de Nuillé-sur-Vicoin ». Au sud de Laval, la rivière La Mayenne a entaillé le socle pour dégager des coteaux aujourd'hui boisés. Ces espaces pentus, peu transformés, hébergent des végétaux caractéristiques et peu communs en Mayenne. L'intérêt botanique réside dans la présence d'une espèce protégée régionalement particulièrement abondante (*Isopyrum thalictroides* - Isopyre faux-pigamon avec plusieurs milliers de pieds) et d'une espèce de la liste déterminante des Pays de la Loire (*Luzula sylvatica* - Luzule des bois).

La ZNIEFF de type 2 « vallée du Vicoin à l'aval de Nuillé-sur-Vicoin ». Le Vicoin traverse des formations géologiques de différentes résistances créant ainsi une vallée étroite et encaissée. Tous les secteurs trop abrupts sont en taillis caractérisés par une végétation de sous-bois diversifiée. Le développement récent des cultures en bordure de la rivière nuit au maintien de la qualité biologique et paysagère de ce site. L'intérêt botanique réside dans la présence d'une espèce protégée au niveau régional (Isopyre faux pigomon) et d'une espèce de la liste déterminante des Pays de la Loire (*Cardamine impatiens*).



Figure 1 : Znieff de type 1 sur coteaux boisés (source Bertrand Jarry MNE) et Znieff de type 2 de la vallée du Vicoin (source Edouard Beslot MNE)

III.2 Potentialité écologiques du site

Le périmètre immédiat d'étude du projet de déchèterie est constitué de parcelles agricoles cultivées bordées de haies peu en rapport avec les milieux décrits ci-avant. Ce type d'habitat est a priori favorable à une biodiversité agricole assez commune : flore liée aux ourlets de haies, passereaux et petits mammifères liés aux haies ou aux cultures...

Le passage de terrain sur l'emprise du projet réalisé le 3 avril 2013 a notamment permis d'identifier une avifaune classique du bocage dégradé (Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot

véloce, Corneille noire, Pigeon ramier...). La parcelle concernée par l'emprise du projet de déchèterie faisait l'objet d'une exploitation en colza au printemps 2013.

Une haie constituée principalement d'un alignement discontinu de chênes est localisée au nord de l'emprise de la déchèterie envisagée. Ces arbres ne présentent pas a priori d'enjeux importants du point de vue de la biodiversité mais leur rôle est important dans le maintien du sol et la limitation du ruissellement. Cette haie ne sera pas impactée dans le cadre du projet envisagé.

Un alignement constitué de quelques arbres (dont des vieux chênes sur la partie sud) est également recensée au niveau de l'emprise de la liaison envisagée entre la déchèterie et la RD103. Les quelques vieux chênes devront être dans la mesure du possible conservés.



Photo 3 : alignement de chênes au niveau de la liaison envisagée vers la RD103

III.3 Connexions écologiques du site

Le site en lui-même présente un intérêt faible pour la biodiversité, en revanche il est bordé de milieux très favorables à la faune et la flore : l'ancienne carrière d'Ecorcé et la vallée de la Jouanne.



Photo 4 : l'ancienne carrière d'Ecorcé et sa diversité de milieux

L'ancienne carrière d'Ecorcé a été mise en eau et boisée suite à la cessation de son activité. Elle offre potentiellement des enjeux importants en termes de zone d'alimentation, de refuge ou nidification pour les oiseaux, grands mammifères ou chauves-souris ainsi que pour la reproduction d'amphibiens. Ce site a fait l'objet de recensements écologiques et d'une mise en valeur par l'association Mayenne Nature Environnement. Son intérêt réside notamment dans la présence de mares qui accueillent des amphibiens protégés (Triton palmé, Pélodyte ponctué et Grenouille agile) ainsi que dans la présence

de sols pauvres thermophiles permettant le développement d'une flore atypique (*Ophrys abeille*) et de reptiles (*Couleuvre d'Esculape*).

Bien que très proches de l'emprise du projet de déchèterie, les milieux de la carrière d'Ecorché en sont déconnectés. La carrière constitue un micro milieu particulier et les connexions qu'elle entretient sont plutôt liées à la vallée de la Jouanne. Toutefois l'aménagement de la voirie existante entre la RD565 et le projet de déchèterie ne devra pas empiéter sur ce site.

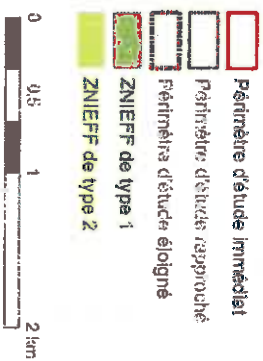
La Jouanne s'écoule à environ 200 m au nord du site. Ce cours d'eau rejoint la Mayenne à quelques kilomètres plus à l'ouest et constitue probablement un corridor écologique important aussi bien du point de vue de la trame bleue que de la trame verte (ripisylve et bocage dense).



Fond carte : IGN © Sources : A.E.P.E. (Géologie) ; Réalisation : A.E.P.E. (Géologie) 2012



Fond carto : IGN 25 / Sources : DREAL / Réalisation : AEPÉ GéoGIS 2013



IV-Milieu humain

IV.1 L'urbanisation et les activités

Le projet de déchèterie est localisé au nord-est de la commune d'Entrammes. Il se localise entre deux routes départementales :

- La RD 565 qui relie Entrammes à Forcé
- La RD 103 qui relie Entrammes à Parné-sur-Roc

Le bourg est situé à 750 m à l'ouest du projet, toutefois une importante urbanisation pavillonnaire s'est et continue à se développer sur la frange est d'Entrammes. Les dernières constructions pavillonnaires se localisent à une centaine de mètres de la zone d'emprise du projet. Ces habitations sont séparées du projet de déchèterie par la présence de l'ancienne carrière aujourd'hui boisée qui joue un rôle de zone tampon.



Photo 5 : frange de l'habitat pavillonnaire se développant vers le site du projet

Le secteur d'aménagement de la déchèterie fait actuellement l'objet d'une mise en valeur agricole (culture) et induira une perte de terre agricole liée à l'emprise du projet.

L'accès à la déchèterie nécessitera l'aménagement de la route d'accès à la RD 565 et la création d'une voirie en liaison avec la RD 103. L'emprise de cette dernière s'inscrit sur des parcelles agricoles et à l'emplacement d'un cheminement piéton (sentier) dans la prolongation d'un accès existant depuis la RD 103.



Photo 6 : voirie à aménager depuis la RD565 (à gauche) et voie à créer depuis la RD 103 sur un sentier entre parcelle agricole et lotissement (à droite)

IV.2 Les règles d'urbanisme

L'ensemble du projet est localisé dans la zone agricole (zone A) du plan local d'urbanisme d'Entrammes. Le règlement du PLU pour les zones agricoles prévoit les « constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif » et donc la construction de déchèterie. Les règles d'aménagement et d'accès sont précisées dans ce document et devront être respectées.

Notons la présence de haies à conserver inscrites au PLU en limite de l'aire d'étude et de l'espace boisé classé correspondant à l'ancienne carrière d'Ecorcé. L'aménagement devra également tenir compte de ces prescriptions.

Le projet de déchèterie est localisé en frange urbaine d'Entrammes, séparé des habitats pavillonnaires par l'ancienne carrière boisée. Il devra être compatible avec les prescriptions du PLU et une attention particulière devra être portée aux éléments paysagers protégés situés à proximité immédiate du projet (EBC de la carrière et haies à conserver).

V- Paysage et patrimoine

V.1 Le paysage

Le projet s'inscrit, à l'échelle du périmètre éloigné, dans un contexte paysager de bocage lié à la vallée de la Mayenne toute proche. Si on effectue un zoom au niveau du périmètre d'étude rapproché, le projet est à l'interface de plusieurs sous-unités paysagères :

- Le plateau agricole bocager au sud et à l'est caractérisé par la présence de terres cultivées et d'un maillage de haies relativement lâche ;
- Le front urbanisé d'Entrammes à l'ouest marqué par un habitat pavillonnaire récent ;
- La vallée de la Jouanne au nord qui présente des parcelles de prairies et de peupleraies entrecoupées par un maillage bocager plus dense.

Ainsi le site constitue une interface entre plusieurs sous unités paysagères aux natures et fonctions diverses. Notons également le rôle de zone tampon joué par l'ancienne carrière boisée avec le front urbain à l'ouest.

L'orientation du site d'emprise du projet vers le vallon situé au nord-est et plus largement la vallée de la Jouanne tend à limiter fortement les perceptions actuelles sur celui-ci. Le vallonement et le bocage rendent les perceptions lointaines quasi impossibles (depuis la RN162 ou RD21 par exemple). Les vues sont donc principalement possibles depuis les secteurs proches localisés au nord et à l'est du projet, les parties ouest (bourg d'Entrammes notamment) et sud étant masquées par le relief.

Au nord la vallée de la Jouanne est entourée d'un écrin végétal dense qui ferme les visions vers l'extérieur. Au final les rares vues sont donc issues des fermes les plus proches (l'Ecorcé, la Villière et la Tanchonnière), de la RD565 au nord à proximité immédiate du projet et ponctuellement depuis les points les plus hauts et dégagés de la RD103 à l'est.



Photo 7 : vue sur la ferme de la Tanchonnière (et derrière le site du projet) depuis la RD103



Photo 8 : visions fermées depuis la RD565 au niveau de la vallée de la Jouanne

V.2 Le patrimoine

Du point de vue patrimonial, quatre monuments historiques sont recensés dans le périmètre d'étude éloigné :

- L'église d'Entrammes à 700 m à l'ouest ;
- Un oppidum à l'est d'Entrammes à 2 km à l'ouest ;
- L'église paroissiale de Parné-sur-Roc à 2,5 km à l'est ;
- Les anciens fours à chaux à 2,5 km à l'est.



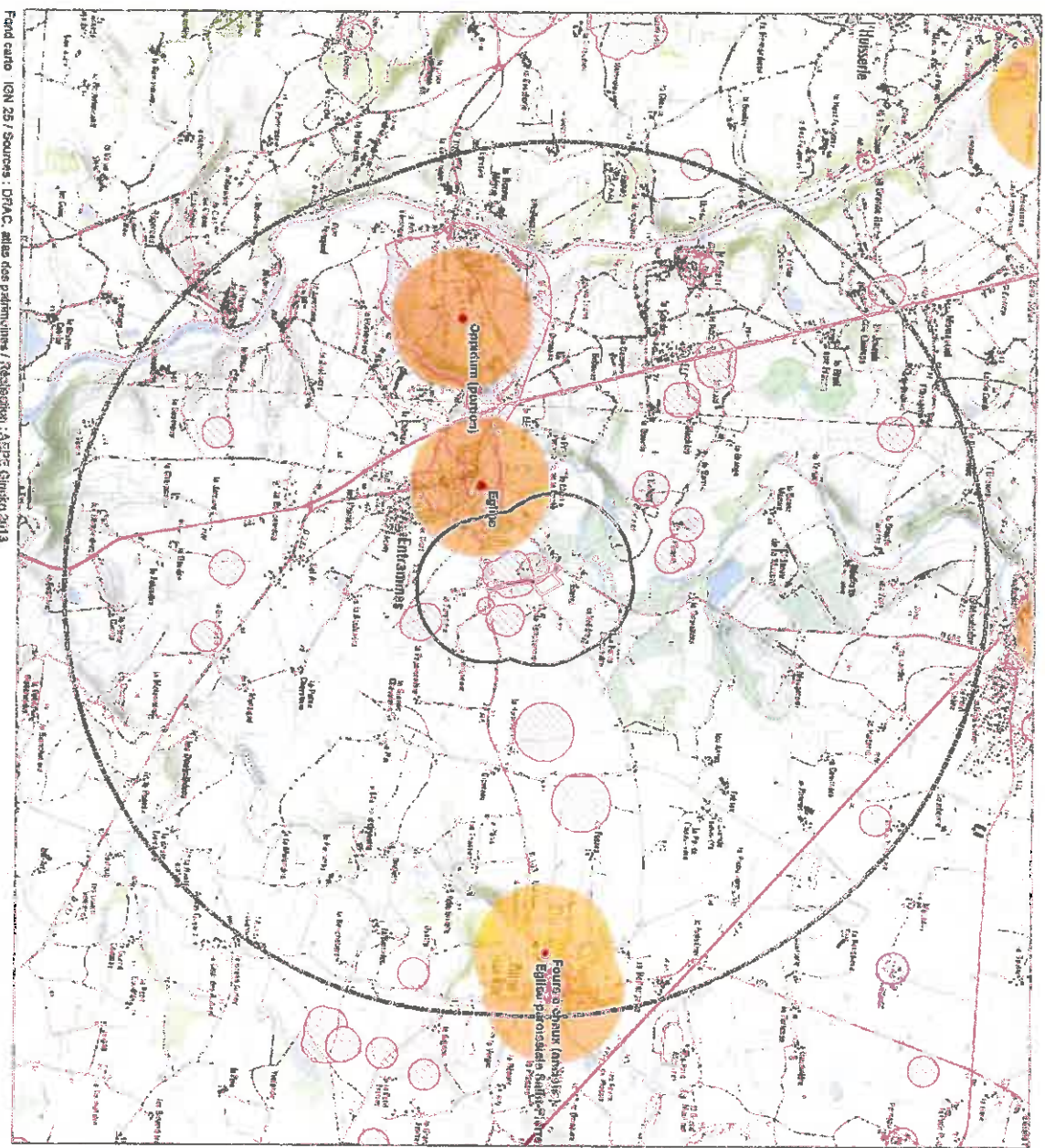
Photo 9 : église d'entrammes

Le site est donc localisé hors de tout périmètre de protection de ces monuments (500 m). Par ailleurs ceux-ci sont relativement éloignés et pour l'église d'Entrammes (le monument le plus proche), l'important développement pavillonnaire et la carrière boisée créent une véritable séparation avec le projet de déchèterie.

V.3 L'archéologie

Plusieurs zones de sensibilité archéologique répertoriées par la DRAC sont recensées à l'échelle du périmètre rapproché. Elles sont notamment localisées au niveau du projet d'accès vers la RD103 au sud. Notons que ces zones de sensibilité sont principalement centrées sur l'ancienne carrière et sur les dernières parcelles de pavillons aménagées. Celles-ci ont probablement déjà fait l'objet d'une fouille préventive dans le cadre de cet aménagement.

Les enjeux patrimoniaux et archéologiques sont relativement limités. Les sensibilités sont principalement liées à la situation d'interface du site entre plateau agricole, front urbain et vallée de la Jouanne, le projet de déchèterie s'inscrivant comme une extension urbaine sur le plateau agricole.



Fond carte : IGN 25 / Sources : DRAC, atlas des patrimoines / Rédaction : AERE, Gihlho 2013





VI-Synthèse des enjeux

L'emprise du projet de déchèterie de la voirie associée ne présente pas d'enjeux environnementaux particulièrement importants. Plusieurs points seront toutefois à prendre en considération dans l'aménagement :

- La gestion des écoulements du fait de la proximité de la Jouanne ;
- La bonne intégration paysagère liée à la position d'interface du site entre front urbanisé, vallée et plateau agricole ;
- La conservation des milieux à forte valeur écologique proches : carrière d'Ecorcé et vallée de la Jouanne.